

PARCOURS ENTRAINEUR



Formation Continue / Module « connaissances » de l'équivalence BF4 et BF5

OPEN DE FRANCE



Institut
National de
Formation des
Activités de la
Natation

La formation

1ère journée :

- Analyse du « duo technique » en situation de compétition.
- La préparation terminale d'une épreuve combo
- Analyse du « ballet combiné » en situation de compétition, focus sur la mobilité.

Dates :
26 Janvier 2012 de 13h à 20h0

Lieu :
Open de France

Durée :
7 heures

2ème journée :

- La préparation terminale d'une épreuve de solo
- Analyse du « solo » en situation de compétition, focus sur la 1ère longueur et sur la hauteur
- La préparation terminale d'un duo.
- Analyse du « duo » en situation de compétition, focus sur la vitesse gestuelle et la vitesse d'exécution.

Dates :
27 Janvier 2012 de 10h à 20h

Lieu :
INFAN-FFN.

Durée :
8,5 heures

3ème journée :

- La préparation terminale de l'épreuve d'équipe.
- Analyse des « épreuves en équipe » en situation de compétition, focus sur les portées et les éléments chorégraphiques mémorisables.
- Synthèse et échanges sur la formation

Dates :
28 Janvier 2012 de 8h à 18h30

Lieu :
INFAN-FFN.

Durée :
8,5 heures

Informations complémentaires

- L'Open de France sert de support à la formation
- Cette formation constitue le module « mise à jour des connaissances » nécessaire à l'attribution du Brevet Fédéral 4 ou 5. L'attribution du diplôme fédéral ne sera possible qu'après avoir suivi les modules complémentaires comprenant les aspects liés au tutorat, l'encadrement des mineurs et les directives techniques nationales.



Durée de la formation

La formation est composée de 24 heures sous la forme suivante :

- 17 heures de face à face pédagogique
- 7 heures d'analyse en situation de compétition

Les titulaires du Brevet Fédéral 4/ Brevet Fédéral 5 et du BEESAN peuvent solliciter auprès des services de leur Direction Régionale chargée des Sports de leur résidence, la délivrance, par équivalence, du DE JEPS dans leur discipline.

Si vous êtes salariée ou si votre club dispose d'un salarié (pour les bénévoles), vous pouvez solliciter votre OPCA pour une prise en charge .

Si vous êtes licenciée FFN, une demande de Bourse Fédérale de Formation peut être réalisée (voir pages suivantes).

Parcours entraîneur, Brevet Fédéral 4 et 5 Natation synchronisée

Cette formation s'inscrit dans la procédure particulière d'attribution du BF4/BF5 et de la formation continue proposée aux entraîneurs.

Pré requis pour le BF4

Etre titulaire du BE2 ou
Etre titulaire du BEESAN **ET**, justifier, après son obtention, d'une expérience d'entraînement une nageuse finaliste aux Championnats de France National ou de niveau Championnat de France Elite ou de niveau Championnat de France Nationale 2, sur une période de 3 saisons sportives au moins, au sein d'un club de la FFN.

Pré requis pour le BF5

Etre titulaire du BE2 **ET** justifier d'avoir entraîné dans la discipline visée, pendant cinq ans, au sein d'un club de la FFN dans les 10 ans qui précèdent la demande ou
Etre titulaire du BEESAN **ET** justifier d'avoir entraîné pendant cinq ans, au sein d'un club de la FFN dans les 10 ans qui précèdent la demande **ET**, d'avoir entraîné dans cette période, un sportif(ve) inscrit sur les listes ministérielles « haut niveau » (SHN) dans la discipline pour laquelle le candidat sollicite l'attribution du brevet fédéral.

Pré requis pour la formation continue

Dans la situation où vous ne répondez pas aux critères d'attribution du BF4 ou du BF5, cette formation est ouverte aux entraîneurs s'occupant d'un groupe de nageuses synchronisées. Dans ce cas une attestation de formation sera délivrée.

Comment s'inscrire ?

Tarif

Les frais pédagogiques sont fixés à : **250 euros**, soit 10,4 euros/heure

Procédure d'inscription

Renvoyer le dossier d'inscription complété avec une enveloppe A4 affranchie à 1,60.

Une fois l'inscription validée, un contrat de formation vous sera envoyé comportant les modalités de paiement.

La date limite de retour est fixée au :

Vendredi 2 Décembre 2011

Attention, le nombre de places est limité à **14** personnes maximum.

INFAN-FFN est déclaré sous le n° 11 75 34540 75

n° Siret : 775 695 802 000 55 APE 93 12 Z



Institut
National de
Formation des
Activités de la
Natation

PHOTO DU
CANDIDAT

Fédération Française de Natation
DOSSIER DE DEMANDE D'EQUIVALENCE
BREVET FEDERAL 4^{ème} et 5^{ème} degré

Nom : Prénom : Sexe : ...
Date de naissance : Lieu :
Adresse :
Code postal : Ville :
Tel : Courriel :
Club (en entier) :
Lieu d'exercice :
N° de licence :

Partie réservée à l'INFAN

Dossier reçu le : complet incomplet

Référence de dossier :

Dossier retourné (si besoin) le :

Dossier reçu à nouveau le : complet incomplet

EQUIVALENCES D'UN BREVET FEDERAL

Parcours personnel

1. Expérience de pratique sportive :

Discipline(s) :

.....

2. Titre (s) ENF ¹

Evalueur ENF1

Evalueur ENF2

Evalueur ENF3

discipline :

3. Diplôme(s) ¹

BEES 2

option :

DESJEPS

mention :

DEJEPS

mention :

BEESAN

option d'entraînement :

BEES 1er

option :

CAPEPS

date d'obtention :

Titre d'enseignant (statut juridique)

date d'obtention :

Précisez lequel :

Brevet fédéral FFN

date d'obtention :

Précisez lequel :

Autre(s) (à préciser) :

.....

¹ Cochez la ou les cases concernées

EQUIVALENCES D'UN BREVET FEDERAL

1. Quelle est votre expérience dans le domaine de l'enseignement et/ou de l'entraînement (le nombre d'années, le niveau de pratique, dans quelle structure...) :

2. Quelle est votre expérience en tant que dirigeant (le nombre d'années, la fonction occupée, dans quelle structure...) :

EQUIVALENCES D'UN BREVET FEDERAL

3) Quelle est votre expérience dans le domaine de la formation (conseiller pédagogique, formateur... : le nombre d'années, la fonction occupée, dans quelle structure...) :

Je sollicite une équivalence pour le brevet fédéral 4^{ème} ou 5^{ème} degré

Fait à, Le :

Signature du demandeur

EQUIVALENCES D'UN BREVET FEDERAL

Liste des pièces à fournir dans le cadre d'une demande d'équivalence pour les licenciés FFN

- Une photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité
- Un récépissé de la licence de la saison en cours
- Une photocopie justifiant du titre d'évaluateur ENF 1
- Une photocopie justifiant du titre d'évaluateur ENF 2
- Une photocopie justifiant du titre d'évaluateur ENF 3

**Partie
réservée
à l'INFAN**

Fournir la ou les copies des diplômes ou justificatifs parmi :

- le BEES 2
- le DESJEPS
- le DEJEPS
- le BEESAN
- le BEES 1^{er} degré
- le CAPEPS ou diplôme justifiant d'un titre d'enseignant
- le diplôme fédéral FFN
- Si nécessaire, une certification en cours de validité attestant de la capacité à secourir une personne en difficulté dans l'eau

Fournir la copie justifiant de l'expérience pour l'obtention d'un BF4 :

- Une copie ou une extraction des résultats sur le site fédéral, correspondants à la justification des 3 saisons sportives d'entraînement de niveau national

EQUIVALENCES D'UN BREVET FEDERAL

Fournir la copie justifiant de l'expérience pour l'obtention d'un BF5 :

- Si la personne est titulaire d'un BEES 2** : une attestation du ou des Président(s) justifiant de 5 années d'expérience d'entraînement dans la discipline visée, dans les 10 ans qui précèdent la demande
- Si la personne est titulaire d'un BEESAN ou d'un BEES 1^{er} dans une discipline** : une attestation du ou des Président(s) justifiant de 5 années d'expérience d'entraînement dans la discipline visée, dans les 10 ans qui précèdent la demande,
- et tout élément permettant de justifier que le demandeur a entraîné dans la période des 5 années un sportif(ve) inscrit sur les listes ministérielles « haut niveau » dans la discipline visée.

Bourse Fédérale de Formation

Afin de permettre à tous ses licenciés de développer leurs compétences et ainsi participer à la mise en œuvre du projet fédéral, entre autre la labellisation des clubs, la F.F.N met en place un système d'aide financière. Cette aide, intitulée « Bourse Fédérale de Formation » a pour ambition de venir compléter les financements des frais pédagogiques des participants.

Critères généraux de sélection :

- Le projet est inscrit dans le cadre du développement d'un club ou d'une entité de la FFN
- Le candidat est engagé dans la démarche fédérale

Pourquoi souhaitez vous suivre cette formation ?

Je soussigné (Nom).....(Prénom).....

Licencié à la FFN sous le n°

Certifie

Avoir reçu une réponse négative pour une prise en charge des frais pédagogiques (OPCA, Conseil régional, Pôle Emploi...) (Fournir un justificatif).

Avoir reçu une réponse de prise en charge partielle des frais pédagogiques pour la somme de : Euros (fournir un justificatif)

Par conséquent, je sollicite une bourse fédérale de formation dans le cadre de la formation

..... mise en place par l'INFAN-FFN

Cette bourse pourra me permettre de couvrir, tout ou partie, des frais pédagogiques engagés dans le suivi de ladite formation.

Encadré réservé à l'INFAN

Date de réception de la demande :

Décision :

Avis favorable pour la somme de

Avis défavorable.



La Fédération Française de Natation et son organisme de formation : l'Institut National de Formation des Activités de la Natation est au service des professionnels des activités de la natation, et plus particulièrement de ceux qui sont impliqués dans le mouvement associatif.

L'adaptation des compétences et l'insertion dans le monde du travail est l'essence même de notre pédagogie et nos diplômés depuis notre création (2001)

Nous sommes spécialisés à la fois dans la formation continue des professionnels des activités de la natation et la formation initiale pour les nageurs en reconversion.

L'INFAN investit systématiquement dans des méthodes pédagogiques de dernière génération pour apporter aux stagiaires des compétences en parfaite adéquation avec les besoins exprimés sur le terrain. Pour autant, la richesse de nos ressources ne se limite pas à cet aspect, mais intègre une véritable plus value, à savoir :

- Une équipe pédagogique composée de formateurs professionnels, spécialisés dans le domaine visé.
- Des partenariats étroits avec les acteurs de la branche que sont les collectivités territoriales, les associations, les syndicats qui participent à la mise en œuvre et à l'évolution de nos formations.

C'est pour l'ensemble de ces raisons que l'INFAN peut et doit être perçu comme un partenaire incontournable du secteur aquatique.

La Taxe d'Apprentissage représente votre participation concrète au financement des formations technologiques et professionnelles. Afin de maintenir et d'améliorer l'excellence de notre pédagogie et de nos actions dans les métiers de la natation, nous avons besoin de votre soutien. Je vous remercie de la contribution que vous voudrez bien nous apporter.

Francis Luyce
Président de la Fédération Française de Natation

Taxe d'apprentissage

Investissez dans
l'encadrement de demain.

Aidez nous à trouver des partenaires
de l'INFAN, des partenaires de votre
formation.

INFAN-FFN

Tour Essor 93

14, Rue Scandicci 93500 Pantin

Tél. 01 41 83 87 64

infan@ffnatation.fr

www.ffnatation.fr



Institut
National de
Formation des
Activités de la
Natation